18 octobre 1881

Instruction spéciale sur l'application des programmes d'enseignement dans les écoles normales primaires

Jules Ferry

Source : *B.A.M.I.P.* n° 472, p. 1640-1667.

I. – Observations préliminaires

L'arrêté du 3 août 1881, qui arrête les programmes à suivre dans les écoles normales primaires, ne renferme pas seulement un plan d'études. Le Conseil supérieur a pensé que ce n'était pas assez de tracer le cadre d'un enseignement, ni même de remplir ce cadre d'indications précises ; il a jugé qu'il n'était pas moins nécessaire de dire comment devait être réglée désormais la vie d'un élève-maître, quelle place devait y être faite au repos comme aux exercices du corps, aux leçons comme au travail personnel ; il a voulu, de plus, et avec une insistance toute particulière, montrer quelle direction il fallait imprimer aux études, et sur quels principes devait reposer une méthode qui a pour objet de former des instituteurs.

En instituant les réunions périodiques de professeurs, le Conseil s'est proposé de mettre plus d'unité dans l'enseignement et plus d'harmonie dans les efforts ; en recommandant l'usage des leçons orales que les élèves-maîtres sont tenus désormais de faire en présence de leurs maîtres et de leurs camarades, comme aussi en réglant la part que ces élèves doivent prendre aux exercices de l'école annexe, il a clairement indiqué l'importance qu'il convient d'attacher à leur éducation professionnelle ; en proscrivant l'abus des longues rédactions, des manuels, des cours dictés et de « tout procédé qui encouragerait le travail machinal », son intention a été de mieux faire comprendre la nécessité du travail personnel et réfléchi ; en prenant enfin la peine de régler avec une attention minutieuse la répartition des matières de l'enseignement, il a voulu mettre fin aux hésitations des directeurs et des maîtres et assigner à chaque branche d'études la place qui lui est due.

En résumé, cultiver harmoniquement les forces physiques et les forces intellectuelles des élèves-maîtres ; établir les règles d'une méthode plus rationnelle et plus vivante, en donnant l'avantage à la parole vivante sur le cahier, à la réflexion sur la mémoire ; renfermer la leçon elle-même en de justes limites, pour faire une plus large place à l'étude personnelle ; préparer les élèves-maîtres à leur future profession, en les habituant à compter moins sur autrui et davantage sur eux-mêmes : telle a été la pensée qui a présidé à la rédaction des cinq premiers articles de l'arrêté du 3 août, et ce doit être la préoccupation de tous ceux qui ont mission d'enseigner ou de diriger dans les écoles normales.

II. – Instruction morale et civique

C'est pour la première fois qu'un cours régulier et méthodique d'instruction morale et civique va être professé dans les écoles normales. La matière est délicate autant que nouvelle, et, pour la bien traiter, ce n'est pas trop de toute l'expérience et de tout le zèle des directeurs, à qui on a fait l'honneur de réserver cet enseignement. Pour bien comprendre quel doit être l'esprit de ce cours, ils ne sauraient mieux faire que de méditer le rapport que M. P. Janet a présenté au Conseil supérieur sur ce sujet : ils y trouveront les directions les plus sages et de l'ordre le plus élevé. Conduits par un guide si sûr, ils n'auront pas de peine à dissiper les craintes, sincères ou affectées, qu'avait fait naître l'introduction du nouvel enseignement dans nos écoles. Ils n'oublieront pas, en particulier, que cet enseignement, pour produire ses effets et n'en produire que de bons, doit garder, de la première leçon jusqu'à la dernière, ce double caractère : une grande simplicité et une grande précision. Ils apprécieront d'autant plus cette nécessité que le cours d'instruction morale et civique commence avec la première année d'études, et qu'il a, en quelque sorte, pour préface obligée des notions de psychologie. Ce ne sont, il est vrai, que des notions élémentaires ; mais des notions, même très simples, de psychologie, s'adressant à des jeunes gens que leurs études antérieures ont mal préparés à des leçons un peu abstraites, ne peuvent être utilement enseignées qu'à plusieurs conditions : la première, c'est que le professeur sache résister à la tentation de faire de la science pure, et qu'il évite soigneusement de se perdre dans les abstractions ; la seconde, que, par des interrogations répétées et bien conduites, il accoutume ses élèves, qui n'ont

jamais guère regardé qu'autour d'eux, à se replier sur eux-mêmes, sur leur expérience et sur leur conscience ; la troisième enfin, que son exposition soit sobre, sans affecter un caractère scientifique, que son langage soit familier sans cesser d'être exact, et que tous ses efforts tendent à débarrasser les abords de la leçon de tout appareil sévère ou par trop didactique.

III. – Pédagogie et administration scolaire

Les mêmes observations peuvent s'appliquer au programme de pédagogie et d'administration scolaire. On ne peut pas dire que la pédagogie ne fût point enseignée jusqu'ici dans les écoles normales ; mais on peut affirmer qu'elle n'y occupait pas toute la place qui lui appartient. D'autre part, le professeur étant laissé sans direction et sans programme, le cours était trop souvent ou incomplet, ou exubérant, ou mal ordonné. Il n'en sera plus de même à l'avenir : le cadre de cet enseignement est nettement tracé ; il renferme tout ce qu'il faut que des élèves-maîtres apprennent, et il ne renferme que cela.

La pédagogie sera l'objet d'un cours spécial ; elle prendra place encore, et avec un égal profit, ainsi que l'étude des méthodes, dans les exercices pratiques de l'école annexe et dans les conférences prescrites par l'article 3. Les exercices de l'école annexe ont été réglés avec soin : on y a ajouté, dans les écoles normales d'institutrices, les exercices pratiques de l'école maternelle.

Quant aux conférences où l'élève s'exerce, en présence de ses maîtres et de ses camarades, à l'art si difficile d'exposer ce qu'il sait, elles sont déjà organisées dans un certain nombre d'écoles normales, et les résultats heureux qu'elles y ont produits ont déterminé le Conseil supérieur à en généraliser l'usage. Du soin avec lequel ces conférences seront conduites dépend tout leur succès, et, pour une grande part, la bonne préparation des élèves-maîtres à leur future profession. On a quelquefois reproché aux écoles normales de former des jeunes maîtres, instruits, à la vérité, mais peu capables de prendre possession d'une classe et de la diriger. Ce reproche est grave ; nos maîtres et nos élèves cesseront de l’encourir, si les conférences, les leçons orales et les exercices de l'école annexe sont dirigés avec toute l'attention qu'ils méritent.

L'administration scolaire est aussi, à proprement parler, un enseignement nouveau, et l'on peut s'étonner, à bon droit, de le voir inscrit pour la première fois dans les programmes des écoles normales. Être instituteur en titre et ne pas connaître, au moins dans leurs grandes lignes, les dispositions législatives qui régissent la situation de l'école et la situation du maître, c'était une lacune qu'il importait de combler en une matière d'une si manifeste utilité.

Les programmes d'instruction morale et civique, et de pédagogie, auxquels se rattache celui de l'administration scolaire, constituent ce qu'on a appelé à juste titre, en raison de l'intérêt et des difficultés qu'ils présentent, « le haut enseignement de l'école. » Aussi le Conseil supérieur a-t-il cru devoir le confier à l'homme qui est plus particulièrement chargé de l'éducation des élèves-maîtres, à celui des professeurs qui doit avoir, avec le plus d'autorité, le plus d'expérience et d'habileté, au directeur même de l'école. C'est une marque de confiance que ce fonctionnaire tiendra à honneur de justifier.

IV. – Langue et éléments de littérature française

Le programme de langue française comprend la lecture et la récitation, l'étude de la grammaire, des exercices de composition et des notions de littérature française. Un tel programme est vaste par les matières qu'il embrasse ; mais il ne peut être que sommaire dans ses indications, et le Conseil supérieur a pensé que, pour un tel enseignement, des instructions pédagogiques serviraient mieux le professeur qu'une réglementation minutieuse. C'est donc se conformer aux vues de la haute assemblée que d'insister ici, avec quelques développements, sur ces diverses matières.

Lecture. - Les élèves des écoles normales doivent apprendre à lire : il semble, au premier abord, qu'une semblable prescription soit superflue, et cependant combien peu d'élèves-maîtres, même parmi les meilleurs, lisent bien, et combien peu de professeurs attachent une importance suffisante à cet examen ! Bien lire est un art difficile, qu'il est donné à quelques-uns seulement d'acquérir ; mais tout le monde, et l'instituteur plus que tout autre, est tenu de savoir lire d'une façon intelligible d'abord,

intelligente ensuite. Or, qui pourrait affirmer, d'une part, qu'il n'y a plus dans nos écoles normales ni vices de prononciation, ni vices d'intonation ?

Il y a donc lieu de s'appliquer, dans nos écoles normales, d'abord à corriger les vices de prononciation et d'intonation : ce n'est qu'à force d'exercices fréquemment répétés et sous l'aiguillon incessant du professeur, que les élèves se déferont enfin de ces défauts qui choquent parfois chez eux, et qu'ils portent ensuite dans l'école.

Ils apprendront ensuite à lire d'une façon intelligente. Tout a été dit sur ce point : comprendre un texte, et, en lisant, le faire comprendre à ceux qui nous écoutent ; saisir la pensée intime d'un auteur et la rendre claire aux autres ; suivre cette pensée, et la faire suivre à travers tout un chapitre et tout un livre ; sentir soi-même et faire sentir les beautés d'une grande scène ou d'un brillant morceau, ce n'est pas là un mérite commun, et cependant c'est un mérite que tout instituteur doit posséder à quelque degré, sous peine d'être impropre à remplir la partie la plus utile et la plus élevée de sa tâche. Savoir lire, en effet, et savoir faire aimer la lecture, n'est-ce pas le principal moyen de faire naître chez nos enfants le goût du beau et le sentiment de l'idéal qui les élèvent et les rendent meilleurs ?

Le professeur n'aura accompli qu'à moitié sa tâche, si, ayant appris à ses élèves à bien lire, il ne parvient encore à leur faire aimer les livres et à leur inspirer le goût de ces lectures personnelles qui sont l'exercice le plus fortifiant, non seulement de la vie des écoliers, mais de la vie des hommes mûrs. Pour cela, il ne se contentera pas de lire avec eux ou de leur faire lire des morceaux isolés, qui ne donnent qu'une idée incomplète, fugitive, parfois fausse, de ce qu'est un écrivain. A mesure que s'éveillera le goût de ses élèves, et que s'accroîtront leurs forces, il passera du « morceau choisi », au chapitre ou à la scène, et ensuite, au livre tout entier ; il ne s'arrêtera même pas là, et, si l'écrivain qui l'occupe est un de nos grands auteurs, il voudra, sinon faire étudier son œuvre tout entière, du moins en marquer les grandes lignes et en montrer les sommets. La liste triennale des auteurs à expliquer pour le brevet supérieur lui fournit les premiers éléments de ses études, dont il élargira peu à peu le cadre. C'est ainsi seulement que ses élèves prendront goût au commerce des grands écrivains ; que, sortis de l'école, ils éprouveront le besoin de continuer ces relations heureusement commencées, et que se poursuivra cette forte culture générale qui est l'objet de toute éducation bien entendue.

Récitation. - Les exercices de lecture trouveront leur complément nécessaire dans les exercices de récitation. Il n'importe pas que les élèves apprennent beaucoup, mais il importe qu'ils apprennent bien, de manière à retenir pour toujours quelques-uns de ces immortels passages, qui sont, ou qui devraient être dans la mémoire de tout le monde. Ils tireront de cet exercice plus d'un profit : d'abord, celui de cultiver leur mémoire, cette faculté maîtresse dont on a trop médit, parce qu'on en a abusé ; ensuite, ils feront provision de ce qui leur manque le plus, des idées, et, avec des idées, un vocabulaire de termes propres, d'expressions choisies pour les rendre ; ils apprendront aussi à mieux lire, car quiconque récite bien lit bien ; ils seront plus touchés enfin des beautés des pages qu'ils auront apprises, car ces beautés ne se révèlent pas toujours du premier coup ; elles demandent, pour être bien senties, une lecture attentive et répétée.

Exercice de style. - Ce double exercice de la lecture et de la récitation sera aussi la meilleure préparation aux compositions de style qui sont exigées dans les trois années. Nul enseignement n'a une importance aussi considérable, et cependant, il faut bien le reconnaître, nul autre n'est en souffrance au même degré dans les écoles normales.

Cette infériorité, encore plus sensible peut-être dans les écoles normales d'instituteurs que dans celles d'institutrices, tient à plusieurs causes, qu'il serait facile d'expliquer. Mieux vaut chercher le remède et l'appliquer : ce remède, les professeurs le trouveront d'abord dans les exercices dont il vient d'être parlé, ensuite dans le choix judicieux des sujets de composition ; dans le soin que l'on mettra à mesurer la difficulté au degré d'aptitude des élèves ; enfin, dans la correction scrupuleuse de tous les devoirs. Ils devront bannir de leur enseignement tous les sujets qui sortiraient du cercle, étroit encore, des connaissances, des idées, des sentiments de leurs élèves ; ils écarteront également tous ceux qui inclineraient ces mêmes élèves vers le style prétentieux, hyperbolique et faux, pour lequel les débutants n'ont que trop d'attrait, et encore ceux qui, portant sur des questions abstraites ou trop élevées, dépasseraient la portée de leur réflexion. Peu à peu, ils élargiront le cercle, prenant bien garde toutefois de ne jamais s'aventurer trop loin des choses pratiques, qui sont en quelque sorte le patrimoine de nos instituteurs. Ils recommanderont avant tout la correction et la simplicité, ces deux qualités du style qu'on est en droit d'exiger de tout homme qui écrit, et à plus forte raison d'un maître

de l'enfance ; ils montreront comment on trouve les idées et comment on les dispose dans un ordre naturel et logique ; peu à peu ils éveilleront l'imagination et feront appel, avec la même prudence, à la sensibilité, mettant en garde leurs élèves contre les exagérations, contre les images forcées, contre les grands mots et les grandes phrases. Ils ne manqueront pas surtout de placer continuellement sous leurs yeux des modèles irréprochables, et, par là, de les habituer à reconnaître et à s'approprier, en quelque mesure, les hautes qualités de composition et de style qui distinguent nos bons écrivains. Mais, on ne saurait trop le répéter, toute cette éducation littéraire donnée à des jeunes gens qui n'aborderont pas les études classiques doit avoir pour caractères essentiels d'être simple et pratique.

Grammaire. - Quant à la grammaire, le Conseil supérieur a cru qu'il suffisait d'indiquer dans quel esprit il convient de l'enseigner. Il a voulu que cet enseignement fût sobre, et que le professeur en écartât avec soin toutes les discussions vaines, toutes les questions mal élucidées, toutes les subtilités et curiosités stériles dans lesquelles beaucoup d'esprits se complaisent. Mais il n'a pas renoncé pour cela à le rendre intéressant : il y a ajouté des notions élémentaires sur les origines et la formation de la langue, prenant soin d'indiquer, par la brièveté même de son programme, qu'il n'entendait point que cette étude s'égarât au milieu de recherches savantes et d'hypothèses hasardées qui ne sont point du domaine de l'école normale.

Éléments de littérature française. - Enfin le programme de la langue française a été complété par des éléments d'histoire littéraire. Cet enseignement n'existait pas, à vrai dire, dans les écoles normales : aussi n'était-il pas rare de rencontrer des maîtres, instruits d'ailleurs, qui ignoraient les grandes époques de notre histoire littéraire et jusqu'aux grandes œuvres qui les ont illustrées. Désormais, cette lacune sera comblée, mais ici encore on procédera avec prudence ; le professeur ne perdra pas de vue que, sans entrer dans le vaste détail de la science, il doit se borner à ces notions générales, à ces vues d'ensemble que l'on demande à tout homme bien élevé.

V. - Histoire.

L'examen du brevet élémentaire étant obligatoire à la fin de la première année, et cet examen comprenant des interrogations sur l'ensemble de l'histoire de France, il était nécessaire de faire entrer toute cette histoire dans le programme de la première année : aussi a-t-on jugé, en raison même de l'étendue de ce programme, que ce n'était pas trop de quatre heures par semaine pour le parcourir utilement. Ce n'est pas que le Conseil supérieur ignorât que les élèves, en entrant à l'école, y apportent d'ordinaire des connaissances historiques assez complètes ; ce n'est pas non plus qu'il ait entendu donner à l'enseignement de l'histoire de grands développements ; mais il s'est souvenu que si ces élèves savent, ils savent généralement mal ; qu'il faut redresser leurs idées et leurs jugements sur bien des points, mettre un lien entre leurs connaissances, appeler et retenir leur attention sur certaines parties de notre histoire qu'ils n'ont fait qu'entrevoir à l'école primaire.

Il n'a pas pensé toutefois qu'un programme détaillé fût nécessaire ; il s'est borné à faire la répartition des matières à enseigner dans chacun des trimestres de l'année, s'en remettant à la sagesse du professeur pour écarter de son enseignement les détails inutiles, les menus faits qui ne laissent pas de trace, les dates accumulées qui n'enseignent rien, et, au contraire, pour mettre en relief les événements qui dominent et éclairent notre histoire, pour s'occuper des choses encore plus que des hommes, des peuples encore plus que de ceux qui les ont gouvernés, des épreuves que notre société a traversées, des transformations qu'elle a subies, des grands hommes, des grandes découvertes, des grandes institutions qui l'ont marquée de leur ineffaçable empreinte.

En deuxième année, le professeur initiera ses élèves à la connaissance de l'histoire ancienne ; mais autant il est nécessaire qu'ils ne restent pas ignorants de cette antiquité qui a fait de si grandes choses, et qui nous a légué de si grands exemples, autant il serait inutile pour leur future profession de les faire entrer dans le détail de cette histoire. Suivre la marche générale de la civilisation à travers les âges anciens, savoir quels sont les peuples, et quels sont les hommes qui ont le plus contribue aux progrès de l'esprit humain, connaître les mœurs et les principales institutions des peuples anciens, c'est là tout ce qu'il est utile que nos élèves-maîtres apprennent : trois mois suffiront à cette tâche.

Le reste de la deuxième année et toute la troisième sont réservés à l'étude des éléments de l'histoire générale. Ici, le domaine est immense, et le Conseil a cru qu'il était indispensable de donner un guide sûr au maître chargé de le parcourir. Aussi a-t-il rédigé un programme complet et détaillé, sur

l'économie duquel il ne sera pas superflu d'insister. A proprement parler, cette histoire générale n'est autre chose que l'histoire de notre pays, mais agrandie, complétée et éclairée par l'histoire des peuples avec lesquels le cours des événements l'a mis en relations. L'histoire de France reste toujours, - le professeur ne l'oubliera pas, - le point de départ et comme le centre de son enseignement : c'est de là qu'il doit partir ; c'est là qu'il doit toujours revenir.

Il s'en convaincra à la seule lecture du programme. Dans la première partie, ce programme ne diffère pas sensiblement de celui de la première année : c'est qu'à l'origine les relations de notre pays avec les pays voisins sont extrêmement restreintes ou d'une portée peu considérable ; mais peu à peu ces relations s'étendent, et le programme s'élargit avec elles, à mesure que l'isolement cesse pour les nations, et qu'elles deviennent de plus en plus solidaires les unes des autres ; à mesure que les nécessités de la politique, les besoins du commerce et de l'industrie créent des liens plus étroits entre les peuples ; à mesure enfin que, notre action et notre influence pénétrant davantage les sociétés voisines, notre histoire devient par certains côtés l'histoire du monde. Mais, en abordant l'histoire des peuples étrangers, le professeur devra se garder, avec plus de soin encore que pour l'histoire de notre pays, des détails superflus et des dissertations savantes : il s'en tiendra aux grandes lignes et aux grands faits, et, écartant résolument de sa route tout ce qui ne servirait pas à expliquer notre propre passé, il s'efforcera de dominer son sujet et de chercher son chemin par les hauteurs. Enfin, il alliera toujours à l'enseignement de l'histoire l'enseignement de la géographie : ces deux études, conduites parallèlement, se soutiennent et s'éclairent l'une l'autre.

VI. - Géographie.

Le programme de géographie est simple. La même raison qui a fait mettre en première année l'histoire de notre pays y a fait aussi placer la géographie de la France. En deuxième année viendra la géographie de l'Europe ; en troisième, celle des autres parties du monde, avec la révision générale de la géographie de la France. La route à suivre est tracée et connue ; il suffisait d'en marquer les étapes ; mais ce qui est moins connu, c'est la méthode à employer, et l'on ne saurait trop recommander aux professeurs d'éviter le défaut où ils tombent communément, et qui consiste, tant pour la géographie physique que pour la géographie administrative, à accumuler les noms, à ne passer aucune particularité, à nommer le plus mince ruisseau, à faire à la bourgade la plus ignorée les honneurs d'une citation. A vouloir ainsi tout dire, on n'arrive qu'à jeter la confusion dans l'esprit des élèves, à leur faire perdre le sens des proportions, à étouffer le principal sous l'accessoire. C'est en géographie surtout que l'axiome pédagogique « peu et bien » doit être appliqué.

Il n'est plus nécessaire aujourd'hui de recommander l'usage du gobe et des cartes ; il n'est même plus utile de conseiller de faire tracer des cartes aux élèves. Mais ce qu'il faut encore dire, c'est que les cartes doivent être sobres et sans prétention, et contenir, non pas toutes les indications du modèle qu'elles reproduisent, mais celles-là seulement qui ont fait le fond de la leçon du professeur, de telle manière qu'à chaque leçon corresponde une carte, et que, cette carte n'étant en quelque sorte que la leçon écrite du maître, les élèves n'aient pas besoin d'autre livre ou d'autre atlas pour l'étudier. Ces exercices de cartographie seront fréquents : c'est dire que les cartes seront simples et qu'on ne demandera pas aux élèves des études de dessin, avec hachures et lavis : ces études ne seraient pas à leur place. Des crayons de couleur suffisent à ce travail. Comme on exécute très vite par ce procédé, l'élève peut faire beaucoup de cartes d'études, et c'est là un point essentiel, car on ne sait véritablement la géographie d'un pays que quand on est en état d'en faire la carte au moins sommaire. Ce qui est essentiel encore, c'est que ces cartes aient une précision suffisante, et, comme on les fait simples, on peut les faire convenablement exactes. Pour cela il faut, à l'école normale, renoncer aux procédés commodes, mais trop peu rigoureux, qui sont de mise à l'école primaire, et, pour toutes les cartes qui ne représentent pas une trop grande étendue de pays, pour la France en particulier, on doit recourir au tracé des méridiens et des parallèles. Enfin le professeur devra toujours payer de sa personne en faisant lui-même au tableau noir la carte de sa leçon ; à leur tour, les élèves seront fréquemment appelés à reproduire cet exercice, qui, pour donner des résultats certains, ne demande qu'à être souvent répété. Des lectures intéressantes sur les voyages et découvertes, sur les mœurs et les coutumes des peuples, compléteront cette étude et lui enlèveront cette aridité qu'on s'est, en quelque sorte, plu à lui donner en la réduisant à une interminable nomenclature de noms propres.

VII. – Arithmétique et éléments d'algèbre

Il y a peu à dire du programme d'arithmétique. Le Conseil supérieur y a ajouté quelques notions de calcul algébrique dans les écoles normales d'instituteurs, en raison des services que les éléments de cette science peuvent rendre pour l'étude de la géométrie et pour la solution des problèmes difficiles.

Le programme des élèves-maîtresses est un peu moins étendu, en ce qui concerne l'arithmétique, dont on a retranché, outre l'algèbre, les racines cubiques, les progressions et l'usage des tables de logarithmes ; mais on a cru pouvoir y faire entrer des notions très élémentaires de géométrie plane, pour arriver à la mesure des surfaces. Il est inutile d'expliquer les motifs de ces retranchements : ils apparaissent d'eux-mêmes ; quant aux notions de géométrie plane, ce sont, à proprement parler, des applications du système métrique, que des institutrices ne doivent pas ignorer, et qui se peuvent enseigner, autant qu'il est nécessaire, à l'aide de quelques formules et sans démonstration théorique.

Le Conseil supérieur n'a pas cru devoir développer autrement ce programme, parce que, d'abord, l'arithmétique n'est plus une science à faire, et ensuite, parce que, de tous les enseignements donnés à l'école normale, c'est celui qui est peut-être le mieux entendu et qui donne les résultats les plus sûrs. D'autre part, à leur entrée à l'école, les élèves ont déjà des connaissances suffisamment étendues en arithmétique : ils savent calculer et appliquer au moins les quatre règles à des problèmes variés et souvent assez difficiles. Ce qui leur manque, c'est le sens vrai des choses, ce sont les définitions exactes et les démonstrations rigoureuses. Le professeur s'attachera donc à combler ces lacunes ; il apprendra surtout à ses élèves à raisonner juste, à ne point se payer de mots ni de demi-raisons, et à ne laisser jouer à la mémoire qu'un rôle secondaire ; de plus, il évitera avec soin de sortir du cadre de l'enseignement primaire et de traiter des questions d'ordre purement spéculatif. Il devra se borner, conformément au programme, aux théories qui donnent lieu à des applications pratiques, ou qui sont nécessaires à l'enchaînement des propositions et à la rigueur des démonstrations. Enfin il multipliera les exercices et les problèmes, en ayant soin de les choisir exclusivement parmi ceux qui se rapportent à la vie usuelle, au commerce, à l'industrie, aux arts et à l'agriculture.

VIII. - Géométrie

(Élèves-maîtres)

Le programme de géométrie est court, et sa brièveté même marque clairement l'intention du Conseil supérieur de ne pas donner trop de place à la partie théorique. Ce qui importe, en effet, dans une école normale, c'est d'enseigner de cette science seulement ce qui est indispensable pour préparer sûrement les élèves à ses nombreuses applications. Pour répondre aux intentions du Conseil, le professeur devra donc borner l'enseignement théorique aux principes et théorèmes qui sont nécessaires pour établir l'enchaînement des propositions géométriques et pour donner une vue nette de l'ensemble de cette science. Il insistera plus particulièrement sur les problèmes graphiques et sur les propriétés des figures, qui trouvent leur application dans le cours de dessin linéaire et d'ornement, dans l'arpentage et le nivellement, et dans la théorie des plans cotés. Pour le même motif, il s'abstiendra d'exercer les élèves-maîtres à la résolution de problèmes qui seraient sans portée pratique. Des exercices fréquents et variés sur la mesure des aires et des volumes, sur la détermination métrique des lignes d'une figure, enfin quelques problèmes graphiques empruntés au dessin linéaire, telles sont les questions qu'il devra proposer à ses élèves.

Les applications de la géométrie occupent presque seules toute la troisième année, et trois heures par semaine leur sont accordées : c'est dire toute l'importance qu'il convient d'attacher au côté pratique de cette science. Pour lui donner ce caractère, le professeur conduira ses élèves sur le terrain : il s'appliquera à les familiariser avec l'emploi des instruments d'arpentage, et il les exercera fréquemment à faire des levés de plans d'après la méthode qu'il leur aura enseignée ; il ne se bornera pas à faire lever et rapporter sur le papier le plan d'un terrain uni et d'une superficie restreinte ; il leur fera lever aussi le plan de terrains accidentés et d'étendue assez considérable. Il leur fera faire encore des nivellements simples et composés et leur enseignera la signification des courbes de niveau et des hachures, en mettant simultanément sous leurs yeux un relief en plâtre et sa représentation plane. Enfin, il terminera son cours par des promenades topographiques, et, la carte de l'état-major à la main,

il montrera aux élèves le parti qu'on peut tirer d'une bonne carte, pour reconnaître les moindres accidents de terrain dans un pays inconnu.

IX. - Physique

Si le programme de physique a reçu des développements relativement considérables, cela ne veut pas dire que cette science si étendue et si complexe doive être enseignée avec tous les détails qu'elle comporterait ; cela veut dire, au contraire, que, redoutant les écarts, si faciles dans un tel domaine, le Conseil supérieur a voulu marquer de nombreux jalons la route à parcourir, et retenir ainsi maîtres et élèves dans les limites qu'il a assignées à cet enseignement. Tout ce qui se trouve dans le programme est utile ; mais le professeur ne doit pas aller au delà. De plus, il s'attachera à donner à ses leçons un caractère essentiellement expérimental et pratique ; il s'abstiendra de la discussion des diverses méthodes qui ont servi à la démonstration d'une loi : il en donnera une bonne, suffisamment exacte, et s'en tiendra là ; il appuiera toutes ses démonstrations d'expériences simples, faites devant les élèves, et parfois avec leur concours ; il les initiera soigneusement à la connaissance des instruments qu'il leur fera étudier dans tous leurs détails ; il procédera toujours par voie d'analyse, en partant des faits connus et des phénomènes qui frappent souvent les yeux, pour arriver finalement à la conception de la loi, qui est comme une véritable synthèse embrassant tout un ordre de faits et montrant leur liaison et leur dépendance mutuelle. Il n'aura recours aux formules algébriques que très rarement, et alors seulement qu'elles seront indispensables pour l'intelligence de la loi et ses conséquences. Il attachera une grande importance aux applications de la physique qui intéressent l'économie domestique, l'industrie et l'agriculture, et principalement l'industrie et l'agriculture locales. Enfin il insistera sur toute la partie météorologique, cette science nouvelle qui fait de si rapides progrès, qui est appelée à rendre de si grands services, et dont l'étude doit offrir un intérêt tout particulier dans une école normale.

Le programme de physique destiné aux élèves-maîtresses est moins complet ; il renferme néanmoins tout ce qu'il est nécessaire que des institutrices sachent de cette science ; mais c'est pour elles surtout que l'enseignement de la physique doit avoir un caractère simple et expérimental, ainsi, du reste, que l'a recommandé le Conseil supérieur, dans une note jointe à ce programme.

X. – Chimie

Toutes les observations qui précèdent s'appliquent à l'enseignement de la chimie. On peut recommander encore au professeur de ne jamais parler d'une substance sans la montrer aux élèves, et, au besoin, sans la leur faire manier ; d'habituer ces mêmes élèves à reconnaître les principaux produits à la seule inspection de leurs caractères extérieurs ; de multiplier les expériences pendant ses leçons, en s'abstenant toutefois de celles qui peuvent offrir un danger ; d'associer les élèves aux manipulations les plus faciles ; d'insister avec eux sur les industries locales et sur les applications si variées de la chimie, en, particulier sur les applications agricoles ; enfin, de les conduire dans les usines les plus importantes du pays.

XI. – Sciences naturelles

Jusqu'à ce jour l'enseignement des sciences naturelles n'existait pas en réalité dans les écoles normales, ou tout au moins il y était si rudimentaire et si mal défini qu'il ne pouvait laisser de traces durables dans l'esprit des élèves. Deux leçons par semaine en première année, pour la botanique et la zoologie, c'est tout ce que le règlement du 2 juillet 1866 accordait à cette étude ; de la géologie, il n'en était pas question. L'arrêté du 3 août a rendu à ces sciences, dont l'attrait est si puissant et l'étude si facile, quand elle n'est pas poussée trop loin, la place qui leur revient dans un plan général d'éducation.

Le temps consacré aux sciences naturelles dans les deux catégories d'écoles normales n'est point tout à fait le même, et les programmes destinés aux élèves-maîtresses à l'exception de celui de botanique, ne sont pas aussi étendus que ceux que doivent suivre les élèves-maîtres ; d'autre part, le programme d'hygiène, qui, dans les écoles normales d'institutrices, est rattaché à l'économie domestique, fait partie du programme des sciences naturelles dans les écoles normales d'instituteurs. De là une répartition quelque peu différente des matières à enseigner.

Dans l'une et l'autre catégorie d'écoles, la botanique est étudiée en première et en troisième année ; elle ne l'est pas en deuxième. Cette coupure aurait ses inconvénients, s'il n'était dit expressément que les élèves des trois années feront de fréquentes herborisations sous la conduite de leur professeur. Ces herborisations serviront de trait d'union entre l'enseignement de la première année et celui de la troisième ; elles suffiront pour empêcher les élèves de deuxième année d'oublier ce qu'ils ont appris, et pour les préparer à ce qu'ils doivent apprendre.

La recommandation relative aux herborisations que le Conseil supérieur a introduite dans l'arrêté du 3 août, alors qu'en général il s'abstenait de donner des directions pédagogiques, montre clairement l'importance qu'il attache à ce que l'enseignement des sciences d'observation soit marqué d'un caractère pratique. Aussi, en zoologie, comme en botanique, comme en géologie, le professeur devra-t-il s'occuper principalement des espèces indigènes, des animaux, des plantes, des terrains qui se trouvent dans la région où il enseigne, et fortifier ses leçons par la vue et l'examen des spécimens que lui fourniront les collections de l'école, ou qu'il rencontrera autour de lui.

En zoologie, pour le choix des espèces à étudier, il s'aidera utilement du catalogue des animaux utiles et nuisibles de la France publié en 1879, et, dans ce catalogue, il s'arrêtera de préférence aux espèces marquées d'un astérisque. Il fera surtout porter ses leçons sur les animaux domestiques et sur les espèces ou variétés qui vivent autour de lui, et il aura soin de diversifier son enseignement suivant la région où il le donne. C'est ainsi, par exemple, que l'étude des animaux marins, crustacés, mollusques, etc., intéressante pour les instituteurs des départements maritimes, cesse de l'être au même degré pour les instituteurs du centre de la France, et doit, par conséquent, occuper une bien moindre place dans les écoles normales de cette région.

En botanique, le professeur s'abstiendra de discuter les méthodes de classification ; il s'efforcera d'amener promptement les élèves à connaître les plantes des champs, des forêts du voisinage, ainsi que leurs usages et leurs produits ; il insistera notamment sur celles qui intéressent l'agriculture de la région ; enfin il prendra soin que les élèves étudient et déterminent en commun les plantes recueillies au cours des herborisations, à l'aide de la loupe, si cela est nécessaire, et qu'avec ces plantes desséchées, ils forment l'herbier de l'école ou des herbiers particuliers.

En géologie, les échantillons des minéraux, des roches, des fossiles, dont l'étude fait l'objet du cours, seront toujours placés sous les yeux et entre les mains des élèves, pour servir de point de départ aux explications du professeur. De même que dans l'enseignement des autres sciences d'observation, le professeur appellera l'attention des élèves sur les questions qui offrent un intérêt local ; il montrera comment la constitution physique et chimique du sol arable dérive nécessairement de la nature et de la composition des roches qu'on rencontre dans le pays, et comment, par conséquent, les cultures spéciales qui conviennent à une région sont sous la dépendance de sa constitution géologique ; enfin, des excursions, dirigées vers des localités bien choisies et peu éloignées de l'école, compléteront heureusement son enseignement.

XII. - Agriculture

(Élèves-maîtres)

Il n'y a pas lieu de s'étendre longuement ici sur l'enseignement agricole : toutes les directions pédagogiques qui le concernent se trouvent très clairement développées dans le *Plan général d'un cours d'agriculture* qui a été récemment envoyé dans toutes les écoles normales, et dans la note préliminaire qui accompagne ce document. C'est un programme spécial et détaillé, dans lequel chaque professeur puisera de très utiles indications. Il ne sera pas superflu cependant de rappeler que, si l'enseignement agricole doit occuper une place honorable dans nos écoles normales, ces établissements ne sont pas des instituts agronomiques, et qu'ils ne sauraient prétendre à former des praticiens : le temps manquerait, d'ailleurs, à une telle entreprise. Ce qui est nécessaire, c'est que les élèves-maîtres emportent de l'école des connaissances exactes sur le sol et sur les moyens d'en améliorer la constitution, sur les principales cultures, particulièrement sur les cultures régionales, sur la tenue d'une ferme, d'un jardin, etc. ; c'est encore qu'ils soient en mesure d'enseigner à l'école primaire les éléments de cette science, de donner un bon conseil autour d'eux, et, au besoin, de combattre efficacement la routine et les préjugés. Pour arriver à ce résultat, il suffira d'un enseignement sobre et clair, appuyé sur

la visite des fermes les mieux tenues du voisinage, sur quelques travaux de laboratoire, et sur de fréquentes applications soit dans le jardin, soit dans le champ d'expériences de l'école.

XIII. – Économie domestique et hygiène

(Élèves-maîtresses)

Lorsque le Conseil supérieur s'est occupé de l'enseignement dans les écoles normales d'institutrices, il a été dirigé par cette pensée, qu'il fallait rompre avec cette tradition qui jusqu'ici enfermait les élèves-maîtresses dans le cercle à peu près infranchissable de l'étude théorique, dans une sorte de vie purement intellectuelle, aussi dangereuse pour l'esprit même que pour le corps ; qu'il fallait, dans leur éducation, faire une large part à l'action, à la vie réelle ; développer leurs forces physiques en même temps que fortifier leur intelligence ; les préparer à l'existence commune ; en faire, en un mot, des femmes capables de former d'autres femmes. Cette préoccupation du Conseil supérieur se retrouve dans le soin qu'il a pris de réduire le plus possible le nombre d'heures consacrées chaque jour à l'enseignement ; elle se retrouve encore à l'article 4 de l'arrêté, où il est dit que « la directrice devra initier les élèves-maîtresses à tout ce qui concerne les travaux et les soins du ménage ; » dans le programme de pédagogie, où il est recommandé de leur enseigner « les devoirs particuliers de la mère de famille et de la maîtresse de maison ; » dans la note qui accompagne le programme d'économie domestique, et qui veut qu'elles soient « associées, autant que possible, à la tenue du ménage et à la préparation du repas ; » dans ce programme lui-même, comme dans ceux des travaux de couture et de gymnastique.

On ne saurait trop appeler la sollicitude des directrices d'école normale sur cette direction toute nouvelle qu'elles sont spécialement chargées d'imprimer à l'éducation de leurs élèves. Faire d'elles des jeunes filles instruites, autant qu'il en est besoin, dans les sciences et les lettres, mais instruites en même temps des choses de la vie, de la tenue d'un ménage, d'un jardin, d'une basse-cour, de la comptabilité domestique, de la préparation des aliments, de tout ce qui contribue à l'ordre, à l'économie et à la prospérité d'une maison ; mettre l'action qui fortifie à la place de la rêverie qui énerve ; faire que l'habitation et le ménage de l'institutrice soient l'habitation et le ménage modèles de la commune, et que, de ce milieu où règnent la propreté, l'ordre, le goût, les élèves rapportent dans la maison paternelle, pour ne plus le perdre, le besoin de ces choses délicates et utiles : quel rôle plus beau et plus séduisant pour une directrice d'école normale ! N'est-ce point ainsi d'ailleurs que font les peuples chez qui l'éducation des femmes est le plus en honneur ? N'est-ce point ainsi qu'une mère de famille, vraiment digne de ce nom, élève ses filles ? Désormais, la directrice réclamera, à tour de rôle, le concours des élèves-maîtresses pour la surveillance générale de l'établissement, pour l'arrangement de toutes choses dans la maison, pour les soins de propreté et d'embellissement, pour la tenue de la comptabilité journalière, pour la vérification des carnets des fournisseurs et des provisions de ménage, pour la rédaction des menus de semaine, pour le contrôle du service domestique, pour la conservation et la préparation des aliments, pour la tenue du jardin, de la basse-cour, pour tous les devoirs, enfin, qu'elle remplit elle-même, et qui incombent à une maîtresse de maison entendue et vigilante. Elle ne sera plus seulement une maîtresse entourée de ses élèves, mais une mère entourée de ses filles, et l'entrain, la gaieté, la préoccupation des choses saines et utiles, régneront dans sa maison. Alors l'école normale ne sera plus une simple maison d'instruction ; elle sera véritablement une maison d'éducation.

Comme les élèves-maîtres, les élèves-maîtresses seront initiées à l'hygiène, cette science éminemment préservatrice, mais encore si ignorée et si peu pratiquée dans certains milieux. Aux uns et aux autres, on enseignera les soins auxquels le corps a droit, ceux qu'exige l'hygiène générale, et surtout ceux que réclament l'école et les enfants de l'école ; on leur enseignera aussi, mais sobrement et sans l'appareil de la science les premiers soins à donner en cas d'accident. Ces accidents sont fréquents à l'école et autour de l'école, et parfois le médecin est loin : un premier pansement, fait avec intelligence, peut prévenir des complications ; en tous cas, il permet d'attendre l'arrivée du médecin, auquel l'instituteur ou l'institutrice ne doivent jamais essayer de se substituer.

XIV. – Travaux de couture

(Elèves-maîtresses)

L'enseignement méthodique et régulier des travaux d'aiguille complète l'enseignement de l'économie domestique. Le programme ne comporte que des travaux usuels et immédiatement utiles ; il ne mentionne pas les travaux d'agrément, pour lesquels les jeunes filles montrent tant d'attrait et de goût. Toutefois le Conseil supérieur n'a pas entendu proscrire ces menus ouvrages, qui sont l'ornement de la maison ou de la toilette la plus simple ; mais, en s'abstenant de les nommer, il a voulu bien marquer par là que la première et la plus grande place appartenait à ces travaux de première nécessité qu'une femme, une mère de famille, doit connaître avant tout et pratiquer habituellement. Depuis deux ans, l'administration, préoccupée de l'état d'infériorité où les institutrices se trouvaient à cet égard, a organisé à Paris des cours de coupe et d'assemblage, et institué, comme sanction de ces études nouvelles, un véritable diplôme de capacité. Il faut qu'avant peu il y ait dans chaque école normale une maîtresse pourvue de ce diplôme. Ce jour-là seulement, on sera assuré que les institutrices de France peuvent se suffire à elles-mêmes et former à leur tour des élèves qui suffisent à leurs futurs devoirs.

XV. - Dessin

Comme toutes les sciences d'observation, le dessin n'avait pas obtenu jusqu'à ce jour la place à laquelle il a droit dans l'enseignement général, et dans l'enseignement primaire en particulier. On a enfin compris qu'il y avait là une lacune fâcheuse, et le dessin fait désormais partie des matières obligatoires enseignées à l'école primaire. Mais les maîtres manquent encore à cet enseignement nouveau : il faut en former, et c'est là le rôle de l'école normale. Aussi, après avoir arrêté, l'an dernier, un programme destiné aux élèves des écoles primaires, le Conseil supérieur en a-t-il, cette année, rédigé un plus complet pour les élèves-maîtres, et, afin de mieux montrer l'importance de cet enseignement, il a décidé qu'il lui serait accordé quatre heures par semaine, aussi bien dans les écoles normales d'institutrices que dans celles d'instituteurs.

On a tout dit sur l'utilité du dessin, et ce n'est pas ici le lieu de rappeler tous les services que cet art est appelé à rendre aux élèves des écoles primaires, quelle que soit d'ailleurs la profession à laquelle ils se destinent. En ce qui concerne les élèves-maîtres, cette étude sera pour eux une occupation attrayante et un délassement des travaux de l'esprit ; elle leur préparera, pour la vie isolée qui attend la plupart d'entre eux, un emploi agréable des heures inoccupées ; elle formera leur goût, et, par le spectacle des belles choses, elle leur inspirera l'amour des choses grandes et nobles.

Le programme de dessin des écoles normales d'institutrices diffère peu de celui des écoles normales d'instituteurs ; on remarquera cependant que, dans le premier, il a été donné davantage à l'art, et particulièrement à cette partie de l'art qui peut trouver son application dans la vie des femmes. On n'y a laissé de la science que ce qui est nécessaire pour l'intelligence exacte des principes et des règles, et le dessin d'ornement y a pris le pas sur le dessin géométrique, plus utile pour les hommes ; on a ainsi voulu mettre à profit les heureuses dispositions qu'on rencontre chez les jeunes filles pour tout ce qui concerne les choses du goût et répondre en même temps à un besoin spécial de leur éducation. On remarquera enfin que si le dessin d'après l'estampe n'est pas proscrit, c'est le dessin à vue, le dessin d'après nature, celui qui s'inspire de la perception nette des choses, qu'ont spécialement recommandé les auteurs du programme. C'est là, en effet, l'art du dessin tel qu'il convient de l'enseigner dans les écoles primaires, tel qu'il convient par conséquent de l'enseigner dans les écoles normales, et les professeurs chargés de cet enseignement devront se préoccuper avant tout de lui imprimer cette direction nouvelle, ce caractère d'utilité pratique.

XVI. - Chant et musique instrumentale

L'enseignement du chant et de la musique instrumentale achèvera, autant que cela est possible, ce qu'on peut appeler l'éducation esthétique des élèves des écoles normales. Il ne s'agit plus, comme en 1850 et même en 1866 de former des maîtres qui puissent concourir « à la pompe des solennités religieuses. » S'ils ont du talent, et qu'ils veuillent le mettre au service de ces solennités, ils seront libres de le faire, comme tous les autres citoyens ; mais l'école normale n'a pas pour mission de former

des chantres ou des organistes. On y enseignera la musique, parce que la musique adoucit les mœurs, rapproche les individus, et, comme le dessin, éveille en nous le sentiment du beau, et contribue à nous rendre meilleurs. On l'y enseignera encore pour accoutumer les élèves-maîtres à rechercher les jouissances délicates de préférence aux plaisirs vulgaires, pour leur préparer dans l'avenir une occupation aimable des heures de loisir : on l'y enseignera enfin pour que nos instituteurs et nos institutrices l'enseignent à leur tour dans les écoles primaires, et contribuent ainsi, dans la mesure de leurs forces à l'éducation artistique des classes populaires, éducation si fort en honneur à l'étranger, si négligée parmi nous jusqu'à ce jour.

Le programme fait une grande place à l'enseignement du chant : c'est le chant, en effet, que les instituteurs et les institutrices ont surtout mission d'enseigner ; le chant égaye et anime l'école ; il repose l'attention des élèves ; il est de plus un exercice salutaire, qui fortifie les organes de la respiration. C'est donc à former des chœurs que les élèves-maîtres seront principalement exercés, et les hommes les plus compétents affirment qu'avec les éléments qu'on trouve dans une école normale et dans l'école annexe, on peut aborder avec succès l'exécution chorale des œuvres les plus délicates et les plus élevées. L'étude du clavier, orgue, harmonium, piano (ce dernier instrument pour les élèves-maîtresses), recevra aussi des soins particuliers, surtout en vue de l'accompagnement. L'école normale n'a pas la prétention de former des artistes ; mais elle doit et elle peut cultiver dans tous les sens l'intelligence de ses élèves, et leur ouvrir des horizons même sur le domaine de l'art.

XVII. - Gymnastique

La gymnastique est aussi un enseignement obligatoire à l'école primaire. Cet enseignement se donne déjà dans un grand nombre d'écoles de garçons et dans toutes les écoles normales d'instituteurs ; mais il y est encore mal réglé, et on ne lui a pas consacré jusqu'ici tout le temps nécessaire. D'autre part, il n'existe qu'à titre d'exception dans les écoles de filles, et cela, parce qu'il n'est pas pratiqué dans les écoles normales d'institutrices. On a longtemps prétendu tendu que la gymnastique était inutile pour les garçons, et l'on prétend encore qu'elle est inutile et peu séante pour les filles. Le premier de ces préjugés a disparu ; le second disparaîtra de même. Le corps a des droits qu'on ne méconnaît pas impunément, et le Conseil supérieur y a pourvu, en faisant au repos une part suffisante et une large part aux exercices corporels. Il a recommandé les promenades, les herborisations, les excursions pratiques, les travaux agricoles pour les élèves-maîtres, les travaux de jardinage pour les élèves-maîtresses ; il a fait un programme détaillé de gymnastique et d'exercices militaires pour les premiers ; enfin, il a introduit la gymnastique dans les écoles normales d'institutrices. Il est inutile d'ajouter - car le programme lui-même le dit - que cet enseignement doit être donné avec mesure dans les établissements de cette seconde catégorie, et seulement autant qu'il est utile pour assouplir méthodiquement les membres, développer les organes, procurer une fatigue physique qui repose de la fatigue intellectuelle, et combattre l'influence souvent pernicieuse de la vie de rêverie ou des habitudes de nonchalance. Le médecin de l'école sera toujours consulté sur la durée des exercices, comme sur toutes les dispenses qu'il sera nécessaire d'accorder, et son avis sera ponctuellement suivi.

XVIII. - Écriture

L'art si apprécié autrefois de la calligraphie disparaît de plus en plus, il faut en prendre notre parti ; mais ce dont il ne faut pas prendre notre parti, c'est cette sorte de dédain d'une bonne et solide écriture qui semble se répandre dans nos écoles. On écrit pour être lu, comme on parle et comme on lit pour être entendu : la première qualité d'une écriture est donc d'être lisible, comme la première qualité de la lecture est d'être intelligible. L'écriture sera élégante, s'il se peut, mais elle sera toujours nette, ferme et suffisamment nourrie, telle enfin que la lire ne soit pas une fatigue : à défaut d'autres considérations, une simple raison de convenances l'exige. Pour arriver à ce résultat, le maître emploiera la méthode en laquelle il a le plus de confiance, celle qu'il connaîtra le mieux. On ne lui impose rien à cet égard ; mais ce qu'il faut lui demander, c'est qu'il démontre sa méthode au tableau noir, c'est qu'il donne de véritables leçons d'écriture, c'est qu'il renonce absolument à ce procédé du cahier-modèle, qui envahit nos écoles, et que la nonchalance ou l'insuffisance du maître peut trouver commode, mais qui ne saurait être toléré dans une école normale.

XIX. – Langues vivantes

L'enseignement des langues vivantes est encore facultatif dans les écoles normales, comme il est encore facultatif dans les examens du brevet supérieur. Mais il est à désirer qu'il se généralise et s'établisse régulièrement partout ou il est possible de l'organiser, et cela est possible dans la plupart de nos écoles normales ; tous les efforts qui seront faits dans ce sens seront approuvés, et les élèves-maîtres ne payeront pas trop cher, par un léger surcroît de travail, la connaissance d'une de ces langues étrangères, qu'on nous reproche, et non sans raison, de trop négliger en France.

XX. – Travaux manuels

Il entre dans la pensée du Conseil supérieur d'initier les élèves de nos écoles normales d'instituteurs à la pratique des travaux manuels ; non qu'il s'agisse de transformer ces établissements en écoles d'apprentissage, encore moins en écoles professionnelles ; mais parce que tout homme, alors même qu'il ne se destine pas à une carrière industrielle, a besoin, s'il veut se suffire à lui-même, de posséder une certaine dextérité de la main jointe à une certaine sûreté de coup d'œil ; il doit savoir se servir des outils les plus simples, au moins pour son usage personnel. De plus, dans ces travaux manuels, les élèves trouveront l'occasion d'appliquer les connaissances qu'ils auront acquises en dessin ; ils y trouveront aussi, pendant les mauvais jours, de quoi occuper avec profit leurs récréations. Mais l'organisation de cet enseignement est subordonnée à des conditions d'installation matérielle qui ne se rencontrent pas partout ; c'est une question encore à l'étude, qui doit préoccuper les directeurs d'écoles normales chargés, d'en préparer la solution.